



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

SECTORAL STUDIES BRANCH

Country case study used as input
for a sectoral study on the integration
of women in the fisheries industrial
system.

164-70

étude de cas sur le rôle des femmes dans le système industriel des pêches (sénégal)

par BERNARD CODOU DIOH
et CHEIKHOU DIEME

644

- : - E T U D E D E C A S S U R L E R O L E D E S - : -
F E M M E S D A N S L E S Y S T E M E I N D U S T R I E L D E S P E C H E S
(S E N E G A L)

Par Bernard Codou DIOH
et Cheikhou DIEME

DAKAR, FEVRIER 1987.

TITRE DU DOCUMENT : Etude de cas sur le rôle des Femmes dans le Système industriel des Pêches (SENEGAL)

PLAN :

I.- Introduction

II.- Cadre conceptuel de l'Etude

21. But.....	1
22. Objectifs.....	2
23. Methodologie.....	-

III.- Résultats.....3

31. Cadre de l'Etude.....-

311. Organisation administrative.....	-
312. Aspects physiques.....	-
313. Aspects démographiques.....	4
314. Aspects économiques.....	-

32. Place et rôle actuels des femmes dans le système industriel des pêches au Sénégal..... -

3211. Ressources.....	6
3212. Exploitation et captures.....	7

3212/1. Pêche artisanale.....	-
3212/2. Sous secteur commercial.....	9

3213. Transformation..... 14

3213/1. Transformation artisanale.....	-
3213/2. Transformation industrielle.....	14

3214 Distribution et commercialisation..... 15

32 3214/1. Production artisanale..... -

3214/11- Distribution de la Production artisanale.....	-
--	---

3214/12. Commercialisation des produits frais : le Mareyage.....	16
--	----

3214/13. Commercialisation des produits transformés artisanalement.....	17
---	----

3214/2. Production industrielle..... 18

3214/21. les marchés.....	-
---------------------------	---

3215.	Consommation domestique des Produits halieutiques.....	20
3216.	Services biens et infrastructures disponibles pour le système industriel des Pêches.....	21
	3216/1. l'administration des Pêches.....	-
	3216/2. les organismes d'appui à la Pêche	-
	3216/3. les autres Départements ministériels	22
	3216/4. Recherche sectorielle.....	-
	3216/5. Crédit à la Pêche.....	-
	3216/6. la Formation aux métiers de la Pêche	-
	3217. Politique sectorielle de développement	
33.-	Rôle de la Femme dans le système industriel des Pêches au Sénégal	
	331. Gestion des Ressources Halieutiques	
	332. l'exploitation des huîtres et des arches.	
	333. la transformation.....	26
	33.31. La transformation artisanale	-
	33.32 la transformation industrielle	
	334. Le commercialisation et la distribution.....	30
	335 La consommation.....	32
	336. Imputs et services industriels.....	33
	337. La politique du Sénégal dans le domaine des Pêches.....	34
34.	Profil actuel de la participation féminine au Système industriel des Pêches.....	35
	341. l'Exploitation des ressources halieutiques	-
	342. la transformation des produits halieutiques.....	37
	34.21. la transformation artisanale.....	-
	34.22. La transformantion industrielle.....	40
35.	Contraintes et avantages liées à la participation des femmes au système industriel des Pêches	

35.1. au Plan de l'Emploi	
35.11. cueillette des huîtres et ramassage des arches	
35.12. transformation artisanale.....	43
35.13. transformation industrielle.....	-
35.14. distribution.....	44
35.2. au Plan socio-culturel	
36. Actions nécessaires pour diminuer les contraintes et accroître les chances de participation des femmes...	45
36.1. Gestion des ressources	
36.2. transformation artisanale.....	46
36.3. transformation industrielle.....	-
36.4. Distribution.....	47
37. Effets escomptés de la participation accrue des femmes...	48
37.1. Gestion des Ressources.....	-
37.2. Transformation artisanale.....	-
37.3. Transformation industrielle.....	49
37.4. Distribution	
38. Plan de développement économique et Social de la Pêche.....	50
Références bibliographiques.....	52

INTRODUCTION :

La proclamation de l'année internationale de la femme en 1975 et la décennie des nations unies pour la femme (1976 - 1985) ont constitué des moments privilégiés dans la cristallisation des énergies de recherche pour approfondir la compréhension de la condition de la femme, mais surtout des problèmes découlant de la hiérarchie fondée sur le genre.

Aujourd'hui, toutefois, les préoccupations des femmes ne sauraient se réduire à ces simples questions de bien être social. Désormais, parmi leurs préoccupations figurent également et en bonne place la crise alimentaire et le développement auto-centre.

Il est également heureux de souligner que ces préoccupations des femmes africaines (1) rejoignent celles de la Communauté internationale qui a célébré le 16 octobre 1986 la journée mondiale de l'alimentation sur le thème "les pêcheurs et leurs communautés".

A l'instar de la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) s'organise pour mieux apporter son assistance aux hommes et aux femmes liés à la pêche. Dans ce cadre, le Département de l'ONUDI chargé des études sectorielles prépare une étude d'identification des politiques et stratégies des pêches au niveau de plusieurs pays.

Il s'agira dans ce qui suit et qui concerne l'Angola et le Sénégal, volets qui nous ont été confiés de fournir un document de synthèse devant servir de base à des actions concrètes à entreprendre par plusieurs acteurs, dont l'assistance technique de l'ONUDI, en vue d'appuyer le processus d'intégration de la femme dans le système industriel des Pêches.

II.- CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

21.- But :

Le document de synthèse vise à constituer une base pour des actions concrètes que différents acteurs, dont l'ONUDI, entreprendraient pour contribuer à l'intégration de la femme dans le système industriel des pêches des pays en développement. En particulier, ce document servira comme base pour la formulation de programmes spécifiques de formation.

22.- Objectifs :

Les objectifs de ces études de cas nationaux sont :

- Evaluer le rôle actuel des femmes dans le système industriel des Pêches ;
- Evaluer le potentiel d'accroissement du rôle des femmes
- Identifier les stratégies permettant d'accroître le rôle des femmes dans le système industriel des pêches ;
- Identifier les stratégies pour prévenir l'érosion du rôle des femmes à la suite d'une industrialisation ultérieure du secteur.

23. Méthodologie :

Compte tenu du temps imparti pour exécuter cette étude de Cas - moins d'un mois - et des moyens limités mis à notre disposition, nous avons préféré nous inspirer largement des travaux déjà disponibles sur le rôle et la place de la femme dans l'économie sénégalaise. A ce titre, nous avons fait de nombreux emprunts aux travaux des membres de l'Association des femmes africaines pour la Recherche sur le Développement (AFARD), de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) sur les thèmes aussi divers que "Femmes et industrialisation", "Femmes et Développement rural", "Femmes et migration", "Femmes et Pêche artisanale", "Femmes, fécondité et contraception en milieu rural sénégalais", etc..

De plus, le relatif désert d'études portant sur la condition de la femme dans la pêche industrielle par rapport aux études plus approfondies de cette question dans la pêche artisanale est frappant. Cela nous a amené à compléter les informations à notre disposition en procédant à des enquêtes au niveau des industries de transformation des produits halieutiques, industries essentiellement localisées dans la capitale à DAKAR ; à cette occasion nous avons rencontré les directeurs administratifs ou chefs de personnels, suivant le cas et les employés auxquels nous exprimons tous ici notre gratitude pour s'être patiemment prêtés à nos questions.

III.- RESULTATS :

31.- Cadre de l'Etude

31.1. Organisation administrative

Le Sénégal est divisé en dix (10) régions administratives : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

Chaque région est découpée en un nombre de départements eux mêmes subdivisés en arrondissements, Depuis la réforme de l'Administration territoriale et locale ces arrondissements comportent chacun des communautés rurales dotées d'un conseil rural élu pour 2/3 des sièges au suffrage universel direct et pour 1/3 par l'assemblée des coopératives. En principe, le conseil rural a un pouvoir délibératif dans les domaines relevant de l'élaboration des projets locaux de développement et la gestion du terroir foncier. La Communauté a son propre budget (2)

31.2. Aspects physiques

Le Sénégal dont le territoire couvre 196 722 Km² est situé à l'extrémité Ouest du continent africain. C'est un pays plat soumis aux influences maritimes et continentales et caractérisé par un climat soudanien alternant une saison humide (3 à 4 mois) et une longue saison sèche.

Comme le milieu aérien, le milieu marin est gouverné par un système binaire de deux ensembles Nord et Sud, dont la frontière oscille, au cours de l'année, de part et d'autre de la latitude du Sénégal.(3)

Le Sénégal présente environ 700 Km de côtes sur l'Océan Atlantique ; l'Hydroclimat s'y caractérise essentiellement par une saison chaude (entre Mai et Novembre), une saison froide et des saisons de transition, dont l'apparition et la persistance sont gouvernées par la position relative et l'évolution des grands centres d'action atmosphériques au dessus de l'Océan atlantique et du continent Ouest et Nord africain. A chacune des masses d'eaux (eaux chaudes, eaux froides) sont liées des espèces de poissons caractéristiques et le déplacement des masses d'eaux s'accompagne de celui des espèces (4).

31.3. Aspects démographiques

En 1985, la population est estimée à 6 566 000 habitants avec une densité de 33,4 habitants au Km². Un fait est notable : le niveau élevé du taux d'accroissement de la population, fait qui dériverait à la fois de la mortalité en baisse, de la fécondité élevée et de l'accueil de nombreux immigrants suite à la stabilité politique du pays dans la région.

Il s'ensuit que les personnes âgées de moins de 15 ans représentent plus de 45 % des affectifs, un important déséquilibre spatial dans la répartition de la population (plus de 2 500 habitants au Km² dans la région de Dakar, à l'extrême pointe occidentale du pays et seulement 5 habitants/Km² dans la région extrême-orientale, celle de Tambacounda pourtant dotée de potentialités économiques plus élevées) ; la population urbaine augmente plus vite et fortement du fait non seulement des conséquences de la péjoration environnementale sur l'agriculture, de l'exode rural mais aussi de la chute de mortalité en milieu urbain.

Aujourd'hui, plus de 39 % de la population sénégalaise vit dans les villes et plus d'un sénégalais sur cinq vit dans la grande agglomération de Dakar (5).

31.4. Aspects économiques

L'Economie sénégalaise est essentiellement basée sur l'agriculture, laquelle occupe 75 % de la population active totale du Pays.

En 1985 le secteur primaire a contribué pour 18,4 % dans la formation du PIB et reste caractérisé par deux types de cultures : cultures de rente (arachide, coton et canne à sucre) et cultures vivrières (essentiellement céréalières dont le mil, le sorgho et le riz mais aussi maraîchers dont la tomate, le chou et les oignons), l'élevage de bovins, d'ovins et de caprins (élevage pastoral et élevage sédentaire) et la pêche maritime et continentale.

.../...

Les femmes jouent un rôle fondamental dans la production agricole, dans le secteur vivrier notamment. Leur participation massive et quasi permanente dans les secteurs de production fait qu'elles représentent plus de 70 % de la force de travail / milieu rural. Elles y exécutent l'essentiel du travail agricole et effectuent près de la moitié des prestations indispensables à la nourriture familiale. Mais en raison des inégalités économiques dont elles sont les premières victimes, irrégularités résultant de la persistance du système patriarcal, les femmes occupent encore une place secondaire dans le processus de développement économique et social.

Au niveau des industries qui doivent satisfaire les besoins locaux et soutenir l'équilibre de la balance commerciale du Sénégal dans une mouvance concurrentielle internationale, beaucoup de difficultés restent à surmonter, notamment du fait de l'adaptation des technologies nécessaires à une économie dont les ressources naturelles atteignent déjà leurs limites physiques et des capitaux de financement. En 1985, le secteur secondaire a contribué pour 28 % à la formation du PIB

Dans l'industrie alimentaire et particulièrement les conserveries et usines de transformation industrielle des produits halieutiques, les femmes, généralement des ouvrières temporaires ou journalières sont le plus grand nombre des employés. Elles sont généralement d'origine rurale et habitent les banlieues suburbaines populaires.

32.- Place et rôle actuels des Femmes dans le Système industriel des Pêches

32.1. Le Système industriel des pêches au Sénégal

Au sens où il devrait être entendu tout au long de cette étude, le système industriel des Pêches (SIP) comprend deux sous secteurs :

- le sous secteur artisanal et
- le sous secteur commercial

Les problèmes auxquels les femmes y sont confrontés sont divers et différents par nature. Ils appellent, par conséquent, des traitements spécifiques. Nous verrons tour à tour l'Etat des différents éléments constitutifs de ce système.

32.12.- Exploitation et captures

32.12/1.- La Pêche artisanale contribue pour une bonne part au bilan positif du secteur de la pêche ^{considérée} dans son ensemble, Elle assure 60 % des mises à terre de la pêche maritime et 40 % de la valeur de ces mises à terre (tableau 4) et fait vivre 10 % de la population. Elle participe, de manière déterminante, au plan national à l'emploi ainsi qu'à l'alimentation

. La pêche artisanale traditionnelle est pratiquée dans les sept régions à façades maritimes ou fluviales : Saint-Louis, Thiès, Dakar, Ziguinchor, Louga, Kaolack et Fatick, Plus de 33 000 pêcheurs ont été recensés, plus de 8 000 pirogues, environ 45 000 engins de pêche et 172 points de débarquement.

Tableau 4 : Evolution des débarquements de la Pêche artisanale traditionnelle

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
!Débarquements (T)	! 196 810	! 147 720	! 140 340	! 143 180	! 172 095	! 173 000
!Valeur comm. estimée !(millions F CFA)	! 13 350	! 10 185	! 11 525	! 13 025	! 16 415	! 15 225
!Prix moyen "à la dé- !barque" (F/kg)	! 67,8	! 73,2	! 82,1	! 90,9	! 95,4	! 88,0

Source SERA/DOPM

(1) données provisoires

...../...

Les mises à terre de la Pêche artisanale sont composées pour la plus grande part de poisson pélagiques (75 %), dont principalement de petites espèces (sardinelles et ethmaloses qui comptent pour 50 % des débarquements. Autres pélagiques exploités : thonine, chinchards, mulets, carpes blanches, grandes carangues et maquereau.

On débarque également des espèces démersales dont le faible volume est en partie compensé par la valeur commerciale généralement élevée. Principales espèces pêchées (dans l'ordre) : mérrou de Gorée, Pageots, thiofs, machoirons et dorades grises.

En relation directe avec le type d'espèces recherchées, les pêcheurs utilisent différents engins de pêche. La répartition des mises à terre par engin montre la prépondérance des sennes tournantes qui assurent à elles seules 55 % des débarquements (petites espèces pélagiques côtières).

Une tendance récente, mais d'ores et déjà décelable, semble se faire jour : la diminution du rendement de ces sennes entraînerait un regain d'intérêt pour les lignes, avec pour conséquence une modification substantielle de la composition des apports : diminution relative des pélagiques au profit des démersaux.

Quant à la Pêche artisanale moderne, la production déjà peu importante, baisse d'année en année depuis 1982. Les rendements ne cessent de se dégrader. Les difficultés rencontrées ont pour cause, dans une large mesure, une mauvaise gestion et la fréquentation de zones de pêche de plus en plus éloignées.

Tableau 5 : Evolution des débarquements de la Pêche cordière

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Débarquements (T)	540	800	890	500	520	360
Nombre d'unités	14	14	24	19	24	19
Valeur (Millions F CFA)	97	184	232	132	199	144

(Source : SERA/DOPM)

3212/2. Au niveau du sous secteur commercial (Pêche industrielle), les unités mises en oeuvre sont moyennes à grandes, gérées par des sociétés d'armement modernes.

Les engins utilisés et/ou les espèces visées permettent de reconnaître:

- la Pêche thonière : pêche des espèces pélagiques océaniques ("thons"), à la canne (appât vivant) ou à la senne (filet tournant coulissant) ;

- la Pêche sardinière: Pêche des espèces pélagiques côtières (notamment sardinelles), à la senne ;

- la Pêche chalutière : Pêche des espèces démersales côtières ou profondes (poisson, crevette) au chalut.

En ce qui concerne la Pêche Thonière, les prises annuelles dans la zone économique exclusive sont de l'ordre de 18 000 tonnes. Compte tenu de son caractère migratoire, le thon n'est pêché que pendant 6 mois dans les eaux nationales (avril-Mai à septembre-octobre) De 1983 à 1985, les captures de la flottille sénégalaise ont doublé pendant que les rendements des senneurs ont triplé.

Tableau 6 : Evolution des débarquements de la Pêche thonière à Dakar

		1980	1981	1982	1983	1984	1985
Total débarqué à Dakar	t	16925	21830	22345	28850	34 690	34 770
	M.FCFA	4 120	6 300	6 790	8 550	11 080	10 655
Rendement unitaire	M.FCFA	243,4	288,5	304,0	296,6	308,6	286,6

Quant à la Pêche sardinière; l'évolution des débarquements est catastrophique

L'armement a continué de s'accroître jusqu'en 1983, alors même que depuis 2 ans, les rendements, tant en quantité qu'en valeur, ont commencé à chuter. Contrairement aux autres exploitations industrielles, les pêcheries des sardiniers sont exclusivement nationales et restreintes à une fraction réduite de la zone économique exclusive (zone côtière de la Région de Dakar et Petite côte).

La Pêche chalutière : Les débarquements des chalutiers plafonnent globalement autour de 50 000 tonnes par an depuis 1982.

L'effort de la flotte glacière a maintenant cessé de croître, essentiellement pour des raisons économiques.

Parallèlement, on assiste à une forte croissance et à une diversification de la flotte congélatrice, jusque là essentiellement crevettière et limitée par cette ressource, qui devient progressivement poissonnière, en développant le conditionnement à bord des poissons "Afrique".

D'une manière générale, les débarquements se composent des espèces de forte valeur, dites "Europe" largement dominées par la crevette et, par ordre de valeur décroissante, rougets, soles, thiofs seiches, dorades roses.

Rableau 7 . Evolution de la Pêche chalutière

	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (1)
!Pêche sénégalaise (1) !(millions F CFA)	!28 050	!31 610	!40 950	!52 320	!49 790	! 57 000
!	! 7 240	! 7 108	! 9 800	!13 745	!14 255	! 15 275
!Pêche étrangères (t)	! 7 940	! 5 840	! 5 440	! 1 690	! 940	!
!basée à Dakar (millions !F CFA)	! 2 050	! 1 090	! 1 230	! 313	! 270	!
!Pêche étrangère(t) !non débarquée à Dakar !(millions F CFA)	!85775(2)	!54440	!	!2 725	! 8 190	! 11 000
!	! 6 345	! 1 570	!	! 710	! 2 345	!
!total débarqué (t) !à Dakar (millions F CRA)	!35 990	!37 450	!46 390	!54010	!50 730	! 57 000
!	! 9 290	! 8 200	!11 030	!14060	!14 530	! 15 275
!Prix moyen à la débarque !(F/kg)	! 258,1	!224,9	!239,3	!262,7	! 286,3	! 268

(Source : SERA/DOPM)

(1) données provisoires

(2) dont 70 000 tonnes capturées par les chalutiers polonais

32.13. Transformation : C'est le processus dans lequel les femmes interviennent de manière dominante. Il y a lieu de distinguer la transformation des Poissons, celle des mollusques et des gasteropodes.

32.13.1. La transformation artisanale des produits de la pêche est une activité très ancienne au Sénégal. Les sénégalais ont depuis longtemps cherché à conserver la plus grande partie des produits de leur pêche... par goût et pour s'en servir comme moyen d'échange avec les habitants de l'intérieur.

Le procédé original de transformation s'apparente au "Guedj" ; il consiste à exposer les poissons au Soleil en les disposant par terre sans aucune préparation s'ils sont petits, soit après les avoir vidés, fendus et quelque fois étêtés en les suspendant à des fils ou sur les palissades de ronier qui séparent les cases, s'ils sont moyens ou gros

Depuis, les techniques de transformation ont considérablement évolué. Il semblerait que le processus de fermentation en bac et de salage ait été introduit par des européens.

Dès la fin du siècle dernier des européens ont établi au Sénégal des sécheries produisant du poisson salé destiné à l'exportation vers les différentes colonies africaines et la métropole. Ces entreprises ont subsisté jusqu'en 1968.

Ce n'est qu'à partir de 1944 que l'on a commencé à produire des poissons fumés. Le métorah introduit par des Guinéens chez lesquels cette technique était pratiquée depuis longtemps et le Kétiakh apparaîtront après le tambadiang et à cause des filets maillants et des sennes tournantes dont les importantes captures de petits pélagiques (sardinelles et ethnoloses) ne sont pas transformables en Guedj.

Pour tenir compte des contraintes techniques ou des contraintes de marché, chaque type de transformation porte sur des espèces données et donne sur une classe d'individus à l'intérieur de chaque espèce. Parmi les techniques rencontrées il y a :

.../...

- Le Guedj : Fermenté-séché - La fermentation est obtenue dans certains centres en laissant le poisson sous le sable de la plage pendant une nuit ; dans d'autres, on le laisse toujours pendant une nuit dans un vase partiellement rempli d'eau de mer. Après la fermentation, le poisson est étêté, écaillé, éviscéré, ensuite lavé à l'eau de mer avant d'être exposé au soleil pour le séchage qui prend 3 à 5 jours suivant l'insolation et l'espèce de poisson.

- le métorah : Contrairement au Guedj, le métorah est obtenu à partir d'un nombre très restreint d'espèces : le requin, la raie, le silure et l'ethmalose. Le poisson, maintenu à une distance d'environ un mètre d'un feu de bois, est fumé jusqu'à cuisson. Le temps de fumage varie entre 24 et 72 heures, selon la dimension du poisson ou des morceaux.

- le Tambadiang : Plusieurs espèces de poisson subissent ce traitement ; le poisson, après écaillage (si nécessaire) et lavage, est abandonné pour une nuit dans une eau salée. Ensuite on le fait sécher au soleil, sans éviscération.

- le salé-séché : le poisson est éviscéré (le requin étant coupé en morceaux), le poisson est saupoudré de sel et laissé dans un vase pendant 3 à 4 jours (pendant lesquels on ajoute du sel) avant d'être exposé au soleil pour le séchage.

- le Kéthiakh : C'est du poisson fumé, séché, l'espèce généralement utilisée est la sardinelle adulte. Le poisson frais est étalé par terre. On le saupoudre de sable ou de coque d'arachide, pour que les poissons ne se collent pas pendant le fumage et que la peau puisse se détacher facilement. Le tout est recouvert de paille (ou de tiges de mil) et on met ensuite du feu. Après ce traitement, on enlève la peau, la tête et les arêtes. (Ces déchets sont par la suite utilisés comme combustibles ou comme fertilisants). La dernière opération consiste à faire sécher le produit au soleil.

- Le Yausse ou Féré-féré : Ce sont de petits poissons (moins de 10 cm) généralement de jeunes sardinelles, que l'on fait sécher au soleil, sans aucun traitement.

- le Yeet : l'espèce utilisée est le cymbium et la technique de transformation s'apparente à celle aboutissant au Guedj. Une fois débarrassé de sa coquille et lavé, le mollusque est fermenté par un séjour en milieu ^{anaérobique} (ou l'enterre sous le sable de la plage où on l'enferme dans un sac en plastique de façon à éviter toute aération). Après fermentation (qui demande 2 à 3 jours), le mollusque est coupé en morceaux qui sont exposés à sécher au soleil.

- le Yokhoss et le pagne : le Yokhoss est obtenu à partir des huîtres et le pagne à partir des arcas. On fait bouillir ces mollusques pour enlever plus facilement la chair que l'on fait ensuite sécher.

Si l'activité de transformation se pratique sur toute la côte sénégalaise, on note cependant des différences importantes d'un centre à l'autre. Ces différences s'expliquent d'une part par la nature des produits à traiter et d'autre part par l'environnement socio-économique des centres de transformation. On distingue généralement les zones suivantes :

La côte Nord, de Saint Louis à la région de Dakar : les produits de la transformation sont principalement le Guedj et le Tambadiang. Dans cette zone les ethnies se livrant à la transformation sont les lébous à Cayar, Yoff, Mbaou, Rufisque et Bargny, les Gandiole-Gandioles dans les centres de l'Ass Boye et de Gandiole. Notons que seul le centre de Bel air (pour le Kétiakh) est occupé par des sérères.

La Petite Côte : En plus du Guedj et du tambadiang, le Kéthiakh revêt une importance particulière. Le Yausse, le Yeet et le pagne sont également produits dans cette zone. Les ethnies exerçant dans cette zone sont les lébous (permanents, saisonniers), des sérères et quelques socès et toucouleurs. C'est dans cette zone qu'on trouve les plus grands centres (Mbour et Joal) et la transformation est souvent l'activité principale des personnes qui s'y emploient.

La zone du Sine-Saloum : Les centres y sont très nombreux et l'enclavement encourage la transformation. Les produits obtenus sont, en plus du Guedj, du Tambadiang, du Yausse et du Kétiakh, le Yeet, le Pagne et le Yokhoss.

La Casamance. Le Développement de la Pêche dans cette région est surtout le fait de populations étrangères, les populations locales étant principalement des agriculteurs. Pour les produits obtenus on trouve le Guedj, le Matorah, le tambadiang et le salé-séché.

au Sénégal
L'évolution de la production/est figurée dans le tableau ci-après

Tableau 8 : Production des produits transformés artisanalement

Nature du produit	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (1)
Guedj	3 400	3 500	3 440	3 690	3 110	
Ketiakh	6 010	7 050	6 460	7 950	16 090	
Tambadiang	3 930	880	620	3 950	5 760	Nd
Yeet-Touffa	7 400	2 800	1 570	925	1 365	
Yokhoss	-	2 210	2 300	-	30	
Autres	1 590	1 330	1 670	1 360	2 100	
Tonnage total de produits finis (t)	22 340	17 760	16 050	17 870	23 050	Nd
Valeur (en millions F CFA)	2 500	1 920	2 020	2 460	2 900	

(Source : SERA/DOPM)

(1) données non disponibles à ce jour

32.13.2. La transformation industrielle des produits de la Pêche a donné naissance à de nombreuses entreprises de traitement de poisson et de conservation qui se répartissent comme suit :

- 43 entreprises de congélation et de mareyage de poisson et crustacés, de très inégale importance
- 3 conserveries de thon
- 2 fabriques de farine de poisson
- 3 entreprises frigorifiques

Le volume traité est environ de 2 500 t/jour, soit la moitié des capacités installées.

.../...

32.14. Distribution et commercialisation . Il faudrait non seulement distinguer les destinations des produits de la Pêche artisanale de celles des produits de la pêche industrielle mais procéder de même pour les produits halieutiques frais par rapport aux produits halieutiques transformés.

32.14.1. La production artisanale est soit consommée sur place, à l'état frais ou transformé, soit exportée après transformation, transformation artisanale ou industrielle. A noter que la pêche artisanale approvisionne à hauteur de 30 % de sa production les industries exportatrices

32.14.11. La distribution intéresse surtout les consommateurs des zones urbanisées et/ou proches de la Côte (Dakar, Thiès), la distribution du poisson, très inégalement répartie entre régions est en quelque sorte déterminée par 2 "gradients" de la côte vers l'intérieur : positif quant au prix du poisson (coût de transport et de conservation), négatif quant au pouvoir d'achat des consommateurs.

Tableau 9 : Distribution finale des produits de la Pêche

Régions	Poissons frais !(% des produits mareyés)	Poissons transformés !(% des produits trans- formés)
DAKAR	43	26
ZIGUINCHOR-KOLDA	7	2
DIOURBEL	5	9
SAINT-LOUIS	8	15
LOUGA	3	8
TAMBACOUNDA	1	8
FATICK - KAOLACK	14	20
THIES	19	12

(Source : SERA/DOPM à Plan d'action de la Pêche)

32.14.12. La commercialisation des produits frais le mareyage

Depuis 1981, le tonnage mareyé ne cesse d'augmenter. Cependant, l'insuffisance d'infrastructures routières, de moyens de transport adéquats et d'équipements frigorifiques à l'intérieur du pays, gênent encore la distribution du poisson.

Tableau 10 : Evolution des tonnages de poissons mareyés (en tonnes métriques)

1981	1982	1983	1984	1985 (1)
81 840	82 270	86 820	92 960	

(Source : SERA/DOFM)

(1) données non disponibles à ce jour

Les prix de ventes, étant fixés au jour le jour en fonction des quantités débarquées, ne sont liés au prix de revient dans lequel le coût du carburant est important.

Tableau 11 / Origine des produits mareyés (1984)

Régions	% mareyage
DAKAR	26
FATICK ET KAOLACK	4
SAINT-LOUIS	6
ZIGUINCHOR ET KOLDA	7
THIES	56
LOUGA	1

(Source : SERA/DOPM)

Thiès est la grande région pourvoyeuse de poissons frais (près de 60 % du mareyage total), suivie de Dakar. Cette dernière est la grande région destinatrice (plus de 40 % du mareyage total, suivie de Thiès.

32.14.13. La commercialisation des produits transformés artisanalement s'effectue par trois principaux circuits :

- le circuit d'exportation

Environ 10 % des produits transformés sont exportés. Le flux intéresse principalement le métorah (République de Guinée, Guinée Bissao, Ghana, Nigéria et Gambie) et très secondairement le salé-séché dont les débouchés sont limités, le produit est acheté aux transformateurs par des intermédiaires, pour le compte d'exportateurs se trouvant à DAKAR.

Tableau 12 : Exportation des produits transformés artisanalement

Exportations	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Produits finis (t)	1 000	1 200	2 345	1 730	2 770	2 820
Valeur (million F CFA)	180	230	500	1 040	1 460	

(Source : SERA/DOPM)

- le marché urbain :

Les produits concernés sont le Guedj, le Kétiakh et le Yet qui constituent des apports en protéines importants et jouent également le rôle de condiment.

- le marché rural :

Les produits transformés tels que Kétiakh, tambalang-, pagnes constituent également un apport non négligeable en protéines, notamment dans les zones rurales de l'intérieur, difficiles à approvisionner en poissons frais.

Le facteur limitant de la commercialisation des produits transformés est la qualité des produits et de l'emballage.

32.142. La production industrielle

32.14.2.1. Les marchés

La totalité de la production industrielle est exportée. Une analyse détaillée de ces exportations montre trois destinations principales : le marché africain, le marché européen et le marché asiatique (Japon).

- le marché africain

Il représente en poids près de 60 % des exportations et en valeur 25 %, Les produits concernés sont congelés, Parmi les pays importateurs, la côte d'Ivoire, avec 40 000 tonnes dont 70 % de petits pélagiques, était en tête jusqu'en 1983. Les autres importateurs sont : le cameroun, le Gabon, le Ghana, le Togo et le Zaïre.

Le Nigéria constitue un important marché potentiel mais un problème devises le rend inaccessible

- le marché européen

En poids : 40 % des exportations - en valeur : 70 %

Ce sont surtout les crustacés, rougets, soles, dorades roses et produits élaborés qui sont intéressés.

Les crustacés (crevettes blanches essentiellement) sont écoulés surtout sur la France et l'Espagne.

Pour ce qui est des poissons parmi lesquels les soles occupent une place importante, la commercialisation, essentiellement sur la France, se fait sous forme de filets.

A ces différents produits, il faut ajouter le poisson salé et la farine qui sont écoulés sur le marché espagnol et les conserves vendues en Europe.

- le marché japonais :

Ce marché absorbe principalement les céphalopodes (seiches). Pour s'y maintenir, les entreprises sénégalaises doivent privilégier la qualité.

.../...

**Tableau 13. Evolution des Exportations des produits
de la Pêche industrielle**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985(1)	Composition moyen. ----- en poids en val
(t)	54 845	61 210	62 880	60 420	59 740	61 090	
Poissons (millions F CFA)	12 300	14 520	20 615	19 850	21 725		66 % 40 %
(t)							
Crustacés (million F CFA)	5 380	4 620	5 120	4 715	4 790	4 735	5 23
(t)	3 015	2 670	2 400	1 710	3 060	2 820	
Mollusques (millio F CFA)	2 045	2 315	2 595	2 000	3 880		3 5
Total (t)	63 240	68 500	70 400	66 845	67 590	68 645	
Congelé (million F CFA)	23 565	25 695	33 660	33 210	38 080		75 % 68 %
(t)	372,7	375,1	478,2	496,9	563,4		
(t)	6 715	5 285	2 740	4 630	1 030	1 880	
Farine et huile (million F CFA)	670	590	410	925	220		5 2
Conserves (t)	13 085	15 230	16 260	21 140	22 710	20 595	
(million F CFA)	8 085	10 985	13 350	17 150	22 110		19 29
(f/kg)	617,9	721,3	821,2	851,6	933,5		
Total (t)	83 040	89 005	89 400	91 615	91 335	91 120	
(million F CFA)	32 325	37 270	47 425	51 290	60 410	66 500	
(f/kg)	389,2	418,7	530,5	559,8	661,4	-	

(Source : SERA/DOPM)

(1) données provisoires

.../...

32.15. Consommation domestique des produits halieutiques

Le Poisson est une denrée traditionnellement très appréciée du consommateur sénégalais. L'expansion de l'arachide au détriment du mil a rendu nécessaire l'importation de riz comme céréale de substitution associée au poisson frais pour la composition du plat national, le "Thiebou dieune", ou riz au poisson.

A l'heure actuelle, la consommation moyenne annuelle par tête est de 26,4 kg de poisson frais et transformé.

Tableau 14 : Population, consommation totale et par tête dans les différentes régions du Sénégal

Régions	Population	%	Consommation (équivalent Frais)	
			(% des produits commercialisés)	Consommation régionale (kg/hab/an)
Dakar	1 428 084	21,75	36	45,9
Ziguinchor et Kolda	911 829	13,88	5	9,1
Diourbel	522 391	7,95	7	27,8
Saint Louis	631 582	9,62	11	7,9
Tambacounda	378 248	5,76	4	10,4
Kaolack et Fatick	1 310 756	19,96	16	18,2
Thiès	874 448	13,32	16	30,3
Louga	509 649	7,76	5	6,5
Total	6 566 988	100	100	26,4

(Source : Direct. Stat + SERA/DOPM + Plan d'action de la Pêche)

Le tableau 14 Supra montre bien combien la consommation est variable suivant les régions. Dakar qui représente moins du quart de la population sénégalaise absorbe près de la moitié des produits halieutiques réservés à la consommation humaine, alors que les régions périphériques telles que Ziguinchor/Kolda, Tambacounda et Saint Louis n'en consomment même pas 30 %.

32.6. Services, Biens et Infrastructures disponibles Pour le Système industriel des Pêches

32.61. L'Administration des Pêches au Sénégal relève de la tutelle de deux Départements ministériels ; d'une part, du Secrétariat d'Etat aux Ressources animales (SERA) auprès du Ministère du Développement rural et de l'autre, du Ministère de la Protection de la Nature (MPN). Au niveau du SERA, la Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes (DOPM) est chargée de la mise en oeuvre de la politique sectorielle ; elle dispose de sept services régionaux et de nombreux secteurs et Postes de contrôle. Quant au M.P.N., il assure la tutelle de la Direction des Eaux, Forêts et chasses au sein de laquelle la Division de la Pêche continentale est chargée de la promotion des Pêches continentales et de la Pisciculture. Ici beaucoup reste encore à faire sur le plan de l'encadrement, encadrement encore relativement bien squeletique.

32.62. L'essentiel des actions de développement s'est jusqu'à présent réalisé dans le cadre de deux organismes dépendant de la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes, assistés financièrement par le Canada (ACDI).

-- Le Centre d'assistance à la motorisation des pirogues créé depuis 1972. A ce jour 10 600 moteurs ont été reçus et distribués par le CAMP et environ 5 000 par le secteur privé. Depuis 1984 le CAMP, qui n'est plus en mesure d'acheter de nouveaux moteurs, ne peut plus répondre à la demande annuelle de 850 unités environ.

Devant cette incapacité, le secteur privé reprend progressivement la relève qui fournit portant (400 à 500 moteurs/an) à un prix 25 % supérieur. Cependant le marché limité, le faible roulement des pièces de rechange et la disposition et les difficultés d'accès des centres de pêche risquent d'aboutir à un service coûteux et mal assuré.

Le Centre d'Assistance à la Pêche Sénégalaise, constitué en 1977 a pour but d'appuyer le mouvement coopératif marin pêcheur sénégalais dans la réalisation d'un programme de mareyage et de commercialisation du poisson frais. Le programme a mis en place trois centres de mareyage (Kayar, Rufisque et Joal) avec gestion et vente de poisson sur le marché intérieur, par les unions de coopératives de pêcheurs.

Ce projet connaît cependant de multiples difficultés qui font que le principe de sa privatisation est retenu.

32.63. D'autres départements administratifs ont compétence dans des domaines spécifiques : le Ministère de l'équipement pour les problèmes d'infrastructures portuaires, pour la sécurité de la navigation et l'administration des marins pêcheurs industriels. Les chantiers navals de Dakar Marine dotés d'un dock flottant permettent d'assurer les réparations et constructions de navires de divers tonnages. Le Ministère des forces armées par l'intermédiaire de la Marine nationale et, dernièrement, l'armée de l'air assure la surveillance des pêches en Mer.

32.64. Recherche sectorielle : Elle est assurée, d'une part par l'institut sénégalais de Recherches Agricoles dont le Centre de Recherches océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) assure les recherches sur l'environnement marin et la dynamique des populations halieutiques et, de l'autre, l'Institut de Technologie Alimentaire pour la recherche technologique sur les produits de la Pêche et leur contrôle qualitatif. Le Centre national de Recherches Forestières (CNRF) n'assure plus de recherches hydrobiologiques et Piscicoles depuis 1972.

32.65. Le Crédit à la Pêche : D'une manière générale, le financement d'un secteur "gourmand" en investissements, notamment la pêche industrielle, pose des problèmes difficiles, les banques locales le considérant à "hauts risques".

32.66. La Formation aux métiers de la Pêche n'est pas dispensée à l'Université (au niveau supérieur) mais la formation aux emplois subalternes de l'administration des Pêches (Ecoles des Agents techniques de l'Océanographie et des Pêches Maritimes), aux métiers de la pêche industrielle et au commandement à la pêche et pour la mécanique marine (Ecole Nationale de Formations^{maritimes}). Les deux établissements relèvent du Secrétariat d'Etat aux Ressources animales. La formation à la Pêche artisanale relève des centres de formation professionnelle de MBane, Joal et Goudomp, Centres du Ministère du Développement Social.

32.7. Politique sectorielle de développement

La politique du Gouvernement en matière de développement des pêches est fondée sur : la mise en place d'une politique de gestion rationnelle des ressources halieutiques qui concilie limitation de l'effort de Pêche et cohabitation harmonieuse entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Le renforcement des relations avec les pays développés pour bénéficier de leur savoir faire, de leur assistance technique et des possibilités de leurs marchés. En matière d'accord de pêche, ne seront désormais réservés à nos partenaires que des quotas de captures justifiées par le volume des ressources disponibles. En direction des pays en développement et particulièrement ceux de l'Afrique, les contacts seront renforcés pour fournir de nouvelles possibilités à l'armement national ou à ses produits. La coopération sous régionale sera relancée.

La pirogue verra ses performances de fonctionnement améliorées et, dans ce sens sera prévu la diesélisation in board des embarcations. La flottille de pêche industrielle sera rajeunie et la distribution des produits halieutiques valorisée par un train de mesure^S comportant des incitations financières octroyées sur une base plus rationnelle.

33. Rôle de la Femme dans le Système industriel des Pêches au Sénégal

33.1. Dans la gestion des Ressources halieutiques, la femme joue encore un rôle relativement négligeable.

Dans la Recherche halieutique

Sur un personnel de 89 agents dont 17 chercheurs, on dénombre seulement 5 femmes. Deux d'entre elles ont entrepris des études post-graduées en océanographie biologique, l'une jusqu'au diplôme d'études approfondies (DEA), l'autre jusqu'au Doctorat de troisième cycle. Les autres sont employées à des tâches administratives (Secrétariat et standard téléphonique). Toutes sont mariées.

Au niveau de l'administration du développement des Pêches maritimes, sur un effectif de deux cent trente sept (237) agents, on compte treize (13) de sexe féminin.

Cinq parmi elles ont été formées à l'Ecole des agents techniques de l'Océanographie et des Pêches Maritimes et sont employées à des tâches d'exécution en rapport avec la hiérarchie qu'elles occupent dans la Fonction Publique sénégalaise (Hiérarchie B4 ; Echelonnement indiciaire : 821 - 1765 ; correspondant à un salaire indiciaire mensuel allant de 45 000 à 83 400 F, équivalent à une formation du niveau du Baccalauréat de technicien). Les autres sont des secrétaires et dactylographes. A l'exclusion d'une femme divorcée et de trois jeunes filles, toutes les autres sont mariées.

Celles qui ont reçu une formation de technicienne des Pêches sont employées de manière privilégiée à des activités sédentaires (délivrance de licences et de cartes de mareyeurs) ou alors pour exécuter des tâches d'extension ^{en direction} des coopératives féminines de transformation des produits halieutiques.

Quant à la gestion des ressources halieutiques proprement dite, les femmes, elles mêmes, y participent dans l'espace et le temps, notamment en ce qui concerne les huîtres et les arches. En Casamance Maritime, par exemple (), la gestion traditionnelle du milieu permet de distinguer un certain nombre de zones, contrôlées par les "pays, les villages ou même les quartiers. Les femmes y récoltent des huîtres. Elles peuvent également, du fait des liens intervillageois traditionnels, cueillir des huîtres en dehors de l'aire villageoise, ce qui donne lieu à des campagnes pouvant durer quelques mois.

Toutefois, depuis une trentaine d'années ces migrations se sont modifiées. Ce phénomène tient à la réaffirmation des droits coutumiers. La sécheresse et le déclin de la riziculture incitent les villageois à interdire l'accès de leur zone aux ^{campagnards} à revendiquer l'appropriation et l'usage exclusif des ressources de leur espace aquatique.

La cueillette des huîtres se pratique entre janvier et juin, juillet si l'hivernage est tardif. Pendant la saison sèche, la fréquence des sorties dans les bolons dépend de l'abondance des huîtres, des activités annexes des femmes, de leur mode d'organisation. Les premiers mois, quand les huîtres sont les plus abondantes, les femmes vont cueillir les huîtres deux jours d'affilé et restent un jour au chantier villageois pour les transformer.

.../...

A la fin de la saison, un jour elles cueillent, le second elles transforment.

33.2. L'exploitation des huitres et des arches, seule activité de production dans laquelle se rencontrent les femmes, est localisée sur la petite côte, dans le Sine-Saloum et en Casamance Maritime. Nous allons examiner cette activité dans les différents biefs concernés :

a) En Casamance Maritime les femmes cueillent les huitres et "ramassent" les arches.

. En ce qui concerne la cueillette des huitres ; le nombre de cueilleuses est estimé entre 2000 et 4 000 réparties entre 59 villages. Elles représentent 15 % des femmes actives et ramassent 4 à 5 paniers d'huitres par jour. Les quantités ainsi cueillies par femme varient de 8 à 30 kg par jour. Ainsi la quantité d'huitres prélevées dans le Fleuve est comprise entre 1 000 et 15 000 tonnes par an.

. Quant au "Ramassage" des arches, même si les disponibilités semblent plus importantes ici qu'ailleurs, cette activité est encore marginale dans l'économie halieutique de la région : elle est quelquefois, mais jamais plus d'un mois par an, le fait des femmes Ramé qui, occasionnellement et quant elles descendent à Ziguinchor, le chef lieu de la Région, en vendent pour acheter d'autres denrées (savon, huile, riz, pétrole).

b) dans le Saloum et notamment à Dionewar () fonctionne une coopérative de quelques 200 femmes qui exploitent le "Yeët" et le "pagne". L'*Anadara sénilis* Linne est récolté par ces femmes au niveau du bassin côtier qui se trouve autour de l'île de Dionewar. Empruntant une pirogue pour se rendre au niveau des gisements, le travail de ramassage (à la main) commence dès le début de la marée basse. Elles récoltent alors jusqu'à 2 - 3 semi-barils (de 200 litres d'huile) de "pagne" en coque en coque par jour.

c) dans la région de Thiès : notamment à Joal, sur la Petite côte, l'élevage des huitres est une activité réservée aux hommes. Les femmes, de leur côté, s'occupent du ramassage des arches (pagne) *Anadara sénilis* LINNE, ramassage qui se fait au niveau de tout l'estuaire à mangrove qui longe la ville de Joal au Sud et entoure l'île de Fadiouth. Parmi les 15 000 habitants de Fadiouth, toutes les femmes participent, quelques fois aidées par leurs enfants, à la récolte de l'*ANADARA Senitis* LINNE et ceci pendant pratiquement toute l'année - l'exploitation connaît cependant un ralentissement pendant la période hivernale, où les cultures céréalières et arachidières prennent le pas sur le ramassage de "Pagne". Il faut noter qu'à Joal-Fadiouth, le ramassage de l'*A. Senilis* représente non seulement un produit de subsistance mais également une production de vente qui permet de répondre aux besoins financiers de la famille.

33.3. La transformation est sans conteste l'activité dans laquelle les femmes sont plus représentées que les hommes.

33.31. Au niveau de la transformation artisanale, la main d'oeuvre peut-être permanente ou saisonnière, familiale ou salariés. Il n'existe malheureusement pas de données statistiques sur la main d'oeuvre féminine travaillant dans cette activité. Toutefois, chaque femme de pêcheur étant amené à préparer des sémis conserves pour l'autoconsommation ou pour les écouler. Nous retiendrons comme le programme

.../...

d'actions sur la pêche maritime que plus de 10 000 (dix milles) personnes ont été recensées au niveau de la transformation artisanale. Pour l'ensemble national 40 % du poisson mis à terre est transformé, soit près de 60 000 tonnes équivalent frais. L'Etat a pris conscience des aspects intéressants de cette activité mais s'est limité jusqu'à présent à quelques interventions ponctuelles dans ce secteur : mise en place d'un nombre encore insuffisant d'infrastructures (fumeurs, aires de séchage cimentées, claies de séchage, bacs de salage et entrepôts) et plus récemment, recherche et expérimentation de nouvelles techniques.

. En Casamance maritime, la transformation emploierait () 950 personnes se répartissant ainsi selon le produit transformé :

- Guedj : plus de 700
- Metorah : moins de 50
- Tambadiang : entre 100 et 200
- Sali : moins de 20

Les activités sont inégalement réparties entre les sexes. Pratiquement tous les porte sont des femmes 60 % des femmes (elles représentent près de 54 % des personnes liées à la transformation) sont à la fois transformatrices et se livrent au commerce de ces produits contre 48 % pour les hommes - 31 % sont uniquement transformatrices contre 14 % pour les femmes. Les hommes par contre sont plus nombreux dans la commercialisation (36 % contre 9 % pour les femmes)

Il ne faut pas en conclure à la supériorité de l'un ou l'autre sexe même si la maîtrise de la filière du poisson n'échappe pas aux femmes.

En Casamance comme dans la région du Sine Saloum, contrairement à celle de Thiès comme nous le verrons la proportion des mises à terre réservée à la transformation est plus importante. Elle représente 72 %, soit en 1984 6540 T en équivalent frais pour près de 9 000 représentant les quantités de poisson débarqués dans la région la plus méridionale et la plus enclavée du territoire national, celle de Casamance. Une bonne partie des huîtres cueillies est séchées.

. Dans la région du Sine saloum , l'estimation de cette proposition à 31,6 % des débarquements () nous paraît d'autant plus erronée que les problèmes de communication et de conservation du poisson frais demeureront les plus aigus auxquels les insulaires sont confrontés. Il nous paraît d'autant plus raisonnable d'avancer le chiffre de 65 % que nos propres investigations à Missirah le confirment. Ici pas d'indications sur la main d'oeuvre féminine engagée dans cette activité, mais elle paraît importante et au moins égale à 1 000 personnes. Le tambadiang (47,3 %) et le Guedj (34,9 % de la production totale de produits transformés) dominent.

. Dans le cas de la Région de Thiès (désenclavée) les quantités réservées à la transformation sont généralement comprises entre 40 et 50 % des mises à terre, jamais supérieures à cette proportion. Ici la transformation est une activité spécifiquement féminine. Les femmes épouses de pêcheurs sont particulièrement destinées à exercer ce métier. Cependant certains hommes ont, depuis toujours, transformé le poisson, notamment les pêcheurs durant leur campagne de pêche. Toutefois, la majorité des hommes travaillant dans la transformation sont des manoeuvres.

Tableau 15 Répartition des emplois de la transformation à Mbour

! Sexe	!	!	!
!-----!	Hommes	!	Femmes
! Activité	!	!	!
! Ketiakh et Métorah	!	235	!
! Guedj et Tambadiang	!	104	!
!	!	!	!

En 1984, sur 110 000 tonnes fournies par cette région, 51 % étaient destinées à la transformation. Près de 3 000 femmes résidentes et 500 autres en provenance des régions de Saint Louis et de Tles du Saloum s'y livrent chaque année à cette activité.

33.32 Au niveau de la transformation industrielle, en raison de leur dextérité et de l'habitude des travaux culinaires, les femmes sont préférées aux hommes pour les activités de lavage, triage, décortiquage, filetage, mise en boîte et autres emplois subalternes dans les conserveries et établissement de mareyage des produits halieutiques. Sur près de 6 000 emplois offerts, 2 000 sont permanents et généralement réservés aux hommes. Les emplois plus souvent dévolus aux femmes sont des emplois temporaires, généralement payés à la troisième catégorie de la convention collective des industries alimentaires, celle dite des "emboîteuses-pareuses" dans les conserveries. Près de 4 000 personnes y travaillent et autant que la moitié (2 000) attend un emploi.

A un niveau intermédiaire on trouve des contre maîtres placés sous les ordres de Directeur ou de chef de production, lesquels sont toujours des hommes.

Les femmes aux postes de commande dans les industries de transformation des produits halieutiques sont rares. Nous en avons dénombré six (6) dont deux directrices commerciales, une Directrice de production, une Directrice financière, une sous directrice du personnel et une attachée responsable administratif et financier.

A titre d'exemple, la Structure des emplois occupés par les femmes par rapport à tout le personnel et par rapport aux hommes dans certaines sociétés de la place est donnée ci-après.

Tableau 16
Importance relative des Hommes et des Femmes dans une société de congélation et de mareyage des Produits de la Pêche à Dakar

Emplois (catégories socio-professionnelles)	Personnel (tous sexes confondus)	Personnel masculin	Personnel féminin	Importance relative (%) dans la catégorie	
				des femmes	des hommes
Cadres de Direction	11	8	3	27,3	72,7
Cadres intermédiaires	14	12	2	14,3	85,7
Personnel sub.	221	125	96	43,4	56,6
Total	246	145	101	41,06	58,94

Dans le cas de cette entreprise sur 10 employés quatre (4) sont des femmes et si les hommes et les femmes se partagent presque équitablement les travaux manuels (ouvrières, ouvriers peseuses, démouleurs et chauffeurs), par contre l'asymétrie est plus notable et en faveur des hommes pour les cadres intermédiaires (9 sur 10) et les cadres de direction (7 sur 10)

Tableau 17 - Répartition par catégories socio-professionnelles des employées d'une conserverie de Dakar

Emplois (caté- socio-prof	Cadres ! expat.	Agent ! maitri	Emplo- ! yés ser	! hommes ! perm.	! femmes ! perman.	! femmes ! contra.	! femmes ! saison-	! Gardiens et ! domestiques!	Total
effectif	3	11	8	52	142	24	54	9	304
(%)	1	3,6	2,7	17,2	46,8	7,9	17,8	3	100 %

exemple

Ce second / permet de voir qui concerne les conserveries permet d'analyser un autre cas de figure . Ici les femmes sont franchement prépondérants dans les travaux manuels (emboîteuses-pareuses), représentant jusqu'à 73 % des effectifs. A la différence du cas analysé au tableau 16 , cas dans lequel tout le personnel est permanent, dans le dernier cas (Tableau 17) on voit apparaître les employées contractuelles et saisonnière. Nous verrons plus loin les causes et les effets de telles pratiques sur la main d'oeuvre féminine.

33.4. Dans la commercialisation et la distribution des produits halieutiques, les femmes interviennent encore timidement et, dans certaines conditions mêmes, leur rôle accuse une certaine régression par rapport à la participation des hommes.

Toutefois, l'épouse du pêcheur continue d'être l'intermédiaire obligée, avec laquelle le mareyeur négocie pour acheter les prises. En effet, au retour de la pêche, les femmes trient le poisson et le présentent à la vente aux représentants des mareyeurs qui l'achètent. Une partie des prises transformées par ces femmes sont vendues soit à des grossistes, soit aux détaillants. Les marchés qui s'approvisionnent directement dans les centres de transformation des plages de débarquement.

A noter aussi, même en l'absence de données statistiques, que le commerce de détail des produits halieutiques transformés artisanalement est de plus en plus dominé par les femmes. Toutefois, les Produits qu'elles distribuent ainsi n'intéressent que les marchés de la Capitale et quelquefois le Bao! ; l'arrière pays est couverte en ces denrées par les hommes. En Casamance et sur la petite côte existent également et en direction de la capitale du Pays des flux commerciaux de produits transformés soit directement par les transformatrices elles mêmes, soit au travers d'intermédiaires (Bana-Bana); ces flux concernent les produits fermentés séchés (Guedj), les huîtres séchées, le "Pagne" et le "Yeet" et ont permis, lors de la sécheresse, de faire face aux dépenses de beaucoup de ménages ruraux.

Quant au commerce intérieur des produits halieutiques frais (Mareyage), quelques femmes commencent à s'y hasarder, même si en 1986 par rapport à 1985, leur nombre a diminué. Leurs activités ne s'adressent pas, comme pour les hommes, à toutes les espèces débarquées. Pour celles qui exercent officiellement cette activité, les espèces concernées sont les seiches, Thiofs et langoustes, Espèces de valeur marchande élevée; rarement les petits pélagiques côtiers comme les sardinelles, sauf si ces produits doivent être revendus à des prix intéressants à Dakar (période de pénurie notamment). Les autres, "les irrégulières" commercialisent sur de faibles distances des quantités qui n'excèdent pas 200 kg, quantités dominées par des sardinelles, chinchands et divers poissons de faible valeur marchande.

Tableau 18 Etat des mareyeurs "officiels" et des Femmes exerçant ce métier dans les différentes régions entre 1985 - 1986

Années	Nbre total de Mareyeurs (tous sexes confondus)	Catégories			Mareyeurs (3e catég					Tot
		1ère	2ème	3ème	Thiès	Dakar	Zigu	Louga	St.L	
1985	268	3	246	19	9	29	2	1	-	41
1986	418	13	359	46	2	35	1		2	40

Comme il apparaît sur le tableau qui précède, alors que le nombre de mareyeurs ayant légalisé sa situation s'accroît d'année en année, les mareyeurs des régions périphériques de la capitale (région de Dakar) sont passés de 12 en 1985 à 5 en 1986. On note parallèlement à ce désengagement des femmes pour le mareyage dans les régions périphériques que cette activité recueille la faveur des femmes dans la capitale.

Dans l'ensemble, la distribution du poisson contribue grandement à couvrir les besoins en protéines animales des populations de l'intérieur (plus de 60 %) et, cette contribution devrait croître dans les prochaines années en raison du déclin de l'élevage dû à la dégradation de l'environnement en zone sahélienne ()

Malgré l'importance du potentiel non encore exploité, la distribution du poisson vers l'intérieur, activité qui n'attire pas encore les femmes, rencontre de nombreuses difficultés. La situation actuelle se caractérise par l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'équipement des mareyeurs, des marchés souvent insalubres, des infrastructures de mise à terre et de conditionnement inadaptées voire inexistantes. Cette situation est responsable de pertes importantes qui n'encouragent pas les mareyeuses à desservir l'intérieur.

33.5. La Consommation des produits halieutiques, en tant qu'elle affecte beaucoup plus les femmes et les enfants, est variable au Sénégal. A Dakar, elle s'élève à 138 grammes par jour et par tête ; à Linguère (en zone rurale), elle chute à 44,3 grammes. En zones rurales, hormis la Casamance, la consommation se situe à un niveau très bas : 3,8 grammes pour la région de Diourbel et 1,6 grammes au Sénégal Oriental. La consommation importante observée en Casamance semble être attribuable à la pratique d'une importante pêche d'autoconsommation dans les bolons et, selon nous, à l'effet sur les prix du sur-approvisionnement des marchés principaux de produits halieutiques, sur-aprvisionnement dû à l'enclavement de cette région.

.../...

Alors que la population rurale représente près de 70 %, elle ne consommerait que 38 %. Alors que le kilo de la viande de boeuf vaut 1000 à 1200 F sur les marchés dakarois, le prix de la sardinelle oscille autour de 200 F, ce qui explique la place privilégiée du poisson dans le régime alimentaire sénégalais.

33.6. Inputs et services industriels

La Réparation navale et l'entretien de la flottille industrielle de pêche s'effectuent dans le cadre d'une Société d'état "Dakar Marine". Celle-ci comporte : 1000 m de quais de réparations dont un dock flottant de 235 m de longueur et d'une puissance d'élevage de 28 000 tonnes, 3 grandes grues (50 tonnes - 40 tonnes - 15 tonnes), un réseau d'air comprimé, un réseau d'eau de mer, un réseau d'eau douce et des possibilités de branchement téléphonique.

- Deux sociétés de la Place, la SAEC et la Seigneurie font face correctement aux besoins de la flottille en peintures marines

- En ce qui concerne les moteurs hors bord et les pièces détachées, les filets, différents gréements de pêche et le carburant pêche, l'Etat a mis en place un système de subventions permettant d'en alléger la charge pour les pêcheurs. Compte tenu des défections du système mis en place dans le cadre du centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (CAMP), organisme d'Etat, le secteur privé a pris progressivement la relève. Ainsi pour les moteurs hors bord différentes marques sont actuellement proposées, Marner (par la Société Mariner Yamaha (par Peyrissac), etc ; les filets et les gréements de pêche sont distribués par la Société IFAP, les problèmes, du fait des quasi-monopoles dans la distribution de ces moyens de production découlent de la médiocrité de la qualité des biens offerts sur le marché.

- Quant à l'énergie, toutes les installations utilisent exclusivement l'électricité.

Compte tenu des coûts de l'énergie dans les comptes d'exploitation des usiniers (et des producteurs également) et de l'évolution relative de ces coûts par rapport au prix de vente du produit fini, le problème est maintenant crucial qui va jusqu'à remettre en cause la rentabilité.

Pour une usine travaillant à 30 % de sa capacité nominale (30 000 t/an) la Structure d'exploitation-type montre un déficit chronique et ce, même en prenant en compte la subvention à l'exportation (13,6 % du chiffre d'affaires).

Les charges d'électricité représentent 22 % de la marge brute, cette énergie ayant au Sénégal un coût très élevé.

- le sous approvisionnement chronique, accroît encore ce coût, du fait de la nécessité de maintenir en froid les chambres de stockage, même partiellement remplies

- Au niveau de la diffusion du Poisson sur le marché intérieur, les infrastructures sur les lieux de débarquement et sur les marchés sont médiocres et ne permettent pas d'assurer une qualité satisfaisante des produits livrés aux consommateurs

- l'Etat a pris conscience des aspects intéressants de la commercialisation des produits transformés mais, s'est encore limité à la mise en place d'un nombre encore insuffisant d'infrastructures (fumeurs, aires de séchage cimentées, claies de séchage) etc.

33.7. La Politique du Sénégal dans le domaine des Pêches visera au cours du VIIe Plan (1985-1988) à dynamiser le secteur, notamment :

- en créant des mécanismes incitateurs à l'exportation
- en encourageant la modernisation de l'armement national de la Pêche industrielle,
- en créant un environnement technique, financier et organisationnel pour la promotion de la pêche artisanale
- en redynamisant la pêche continentale;
- en rentabilisant la chaîne de froid et
- en appliquant la réglementation en matière de pêche et de protection des zones de pêche.

Par rapport aux jeunes, il faudra assurer leur insertion dans les circuits productifs, promouvoir la femme en vue de son intégration dans le processus de développement et renforcer les actions spécifiques en faveur des populations les plus démunies. Les coûts prévisionnels des projets retenus dans ces différents domaines sont les suivants (en millions de F 1985) :

- Pêche.....	32 558
- Education.....	19 224
- Développement	
- Social.....	13 508, soit au total 65 290

millions F. C.F.A, soit des coûts totaux des projets inscrits au VIIe Plan (1985-1989)

34.- Profil actuel de la participation féminine au système industriel des Pêches

34.1. Au niveau de l'exploitation des ressources Halieutiques, et notamment de la cueillette et du ramassage des huîtres et arches en Casamance, cette activité est pratiquée dans 59 villages. En moyenne 15 % des femmes actives cueillent les huîtres soit 70 femmes par village. Mais l'effectif des femmes actives et, parmi elles, des cueilleuses d'huîtres est très variable selon les villages.

- Sexe : Il y a 30 ans, la cueillette se pratiquait couramment par couple. L'homme ramait tandis que la femme était chargée de la cueillette proprement dite. Actuellement les hommes travaillant seuls ou en compagnie de leur femme sont nettement minoritaires (moins de 1 %)

- Ethnie : Toutes les cueilleuses sont Diola avec une spécialisation dans la filière des huîtres crues chez les femmes Diola Ramé

- Age : Les cueilleuses d'huîtres ont entre 24 et plus de 75 ans, soit en moyenne 44 ans, ce qui est assez élevé. Il ne faut cependant pas en conclure que la cueillette est une activité de femmes âgées. L'interprétation doit être nuancée.

Cette moyenne traduit un phénomène qui touche toutes les activités - l'exode rural des jeunes - et cache des situations variées selon les villages.

- Situation familiale : Toutes les femmes sont mariées on l'ont été. Certaines ont 1, 2, 3 ou 4 (1 cas) co-épouse sont et, dans ce cas là, sont souvent les premières épouses - leurs maris cultivateurs et pratiquent, en saison sèche, la pêche ou la récolte du vin de palme. Elles ont en moyenne 4 enfants à leur charge.

- Organisation

Les Femmes cueillent les huitres individuellement - 35 % des cas - ou par groupes de 2,3,4 femmes appelées compagnies - les différents types d'organisation se retrouvent dans tous les villages. Ils sont basés sur les liens de parenté. Mère/Fille, co-épouses, soeurs, belles-soeurs, de classes d'âge, de voisinage - les associations vont du simple partage de la pirogue au travail en commun, depuis la cueillette jusqu'à la vente des huitres séchées - les tâches et les gains sont partagés également entre toutes les femmes.

- Les revenus sont difficiles à estimer

- au niveau des frais engagés, la cueillette ne nécessite guère d'investissements, les instruments sont rudimentaires, fabriqués par les femmes elles mêmes ; les principaux frais sont engendrés par les déplacements.

La plupart des femmes ne sont pas propriétaires de leur pirogue ; elles la louent (31 % des cas) ou l'empruntent (62 % des cas) ; Dans ce cas, le prêteur, qui est le plus souvent leur mari ou un parent (lato sensu), reçoit un petit don en nature - quelques huitres séchées ou du bois pour la cuisine.

Dans le cas de la location, les femmes payent aussi bien en nature qu'en argent, au jour le jour, par mois ou à la fin de la saison. Selon les villages cela leur revient de 100 F CFA par jour à 2 500 F CFA pour la saison ou un panier d'huitres séchées.

L'autre fais de déplacement ne concerne que les femmes qui veulent écouler leurs marchandises au meilleur prix en dehors du village. Un voyage à DAKAR leur revient 5 - 6000 F CFA, aller en bateau avec 2 paniers d'huitres séchées et retour par "Garrapide".

- au niveau des gains, les femmes, qui écoulent leurs marchandises au jour le jour, ne connaissent pas leur gain, qu'elles dépensent au fur et à mesure. Il n'en est pas de même des femmes qui font des campagnes de cueillette et qui attendent la fin de la saison pour vendre leurs productions - leurs revenus s'étalent de 15 000 à 17 000 F CFA par an.

Les femmes diola Ramé qui vendent les huitres crues à Ziguinchor ou Dakar, gagnent environ 109 000 F CFA par an pour un investissement en travail moins important.

Au niveau de la destination des gains, de plus en plus, les femmes cueillent les huitres pour gagner de l'argent afin de couvrir leurs propres besoins en biens de consommation et ceux de leurs familles. Les femmes sont chargées d'un certain nombre de dépenses dans le ménage diola, auxquelles s'est ajoutée l'approvisionnement en riz depuis la sécheresse.

Avant la sécheresse, leurs principaux postes de dépenses étaient constitués par l'habillement et les cotisations pour les danses, les cérémonies féminines.

34.2. Au niveau de la transformation des produits halieutiques, la femme intervient aussi bien au niveau artisanal que commercial:

43.21. La transformation artisanale à la réputation d'être une activité spécifiquement féminine. Les femmes épouses de pêcheurs sont particulièrement destinées à exercer ce métier. Cependant certains hommes ont, depuis toujours, transformé le poisson, notamment les pêcheurs durant leur campagne de pêche.

.../...

A Mbour, des comptages effectués sur la plage ont permis de dénombrer 791 femmes et 339 hommes.

A l'origine seuls les sérères et les Wolofs faisaient la transformation. Ils transformaient les surplus de la Pêche en Guedj ou Tambadiang. Par contre tous les producteurs de Métorah sont des hommes guinéens, maliens ou ivoiriens. Il y a 15 propriétaires de fours. Ils emploient des hommes et sont les seuls à employer aussi des femmes pour l'épluchage des sardinelles fumées.

Age : La moyenne d'âge est de 41 ans mais les hommes sont légèrement plus jeunes que les femmes.

Tableau 19: Répartition par âge des transformateurs enquêtés

! Ages	! 20 à 30	! 31 à 40	! 41 à 50	! +50	! Total	! Moyenne
! Kéthiakh Femmes	! 27	! 38	! 37	! 38	! 150	! 41,3
! Guedj Femmes	! 23	! 31	! 34	! 24	! 112	! 41,3
! Guedj Hommes	! 8	! 8	! 5	! 6	! 27	! 39,4

Source : Aspects Socio Economiques, de la transformation artisanale de poissons de mer au Sénégal

M.H.Armand, Arde
CRODT, 103, 1981

- Statut matrimonial : 21 femmes sur un échantillon de 250 sont veuves - 13 femmes parmi elles sont célibataires et 59 % de ces femmes ont un mari employé hors du secteur de la pêche et 52 % n'appartiennent pas au milieu de la pêche.

Tout ceci montre l'important rôle d'attraction qu'à eu la transformation et son développement récent.

- Raison d'activité

à Mbour, Excepté certaines originaires entrées dans la profession par succession, toutes les femmes travaillent par obligation de suppléer aux revenus trop faibles de leurs maris. Tous les bénéfices vont à l'entretien de la famille, Elles ne conservent pour elles mêmes

- Durée du temps de travail : l'exercice de la transformation artisanale des produits halieutiques dépend au moins de deux facteurs : d'une part, de la disponibilité des mises à terre (en février et novembre, périodes de faibles prises, l'activité est en sommeil) et de l'autre des facteurs environnants physiques : par exemple, en Casamance Maritime les transformatrices pratiquent cette activité durant la saison sèche ; en hivernage, les pluies presque continues interdisent le séchage du poisson et les pêcheurs autochtones sont, eux-mêmes, occupés par les travaux rizicoles.

- Les Révenus des transformatrices peuvent être assez intéressants :

. sur la Petite Côte, à MBour, il est difficile de se faire une idée sur la rentabilité des différentes espèces transformées. Ainsi,

- les transformateurs réalisent toujours un bénéfice sur les espèces achetées et vendues à la pièce, C'est le cas des murènes, C'est également le cas des espèces nobles, de grandes tailles (Epinephelus spp ; Otolithus spp transformés uniquement en cas de mévente en frais

- Pour les espèces achetées à l'unité et vendues par morceaux (raies, requins) les transformateurs dégagent généralement un bénéfice, mais plus le nombre de morceaux par pièce est élevée plus on trouve des cas de pertes. Ceci montre que les transformateurs n'effectuent aucun calcul de rentabilité.

- Pour les espèces uniquement transformées comme le Yeet (Cymbium spp.). les prix d'achat et de vente sont assez stables. C'est donc une opération moins hasardeuse. Mais la marge bénéficiaire est faible et il arrive, selon le poids, qu'il y ait des pertes

- Pour les espèces achetées en grosse quantité de 10 à plus de 1 000 pièces et dont la vente s'échelonne, les gains deviennent tout à fait aléatoires. C'est le cas des silures

Les gros producteurs de Guedj peuvent dégager des revenus supérieurs aux producteurs de Kétiakh à taux d'activité équivalent.

. En Casamance, sur le lieu de production, le sac de 70 kg vaut entre 5 000 et 14 000 F CFA, soit 120 F CFA le kg.

- Sur le marché de gros :

. Ziguinchor.....	200 -250 F CFA
. Kaolack.....	400 F CFA
. Dakar	250 - 450 F CFA

- Sur le marché au détail

. Ziguinchor.....	250 - 300 F CFA
. Kaolack.....	400 - 450 F CFA
. Dakar.....	300 - 500 F CFA

Les grands écarts de prix sur les lieux de production traduisent la plus ou moins bonne intégration des centres sur le marché. A Bandial et Niomoune, villages diola, le sac est vendu 7 500 F CFA à des bana-bana

A Ponta-Bassoul, le sac est confié ou vendu à crédit à des parents pour 14 000 F CFA, revendu aux bana-bana à Kaolack 20 000 F CFA et à Dakar 22 000 F CFA et enfin au détail : Dakar 35 000 F CFA soit 500 F le kg- les Nyominkas contrôlent tout ce circuit.

34.22.- Dans la transformation industrielle des produits halieutiques on rencontre beaucoup de femmes dans les caractéristiques socio économiques peuvent être les suivantes .

Age :

Les femems que l'on rencontre dans la transformation industrielle des produits halieutiques ont un âge variant entre 17 et 58 ans, avec une moyenne de 35 ans pour notre échantillon. Il en découle un exode massif des jeunes filles mais aussi de femmes mariées.

- Statut matrimonial

Sur un échantillon de 101 employées que compte la société DIEME SEA FOOD C' LTD nous servant d'échantillon, nous avons dénombré 11 célibataires (10,9 %), 82 femmes mariées (81,1 %), 6 divorcées (6 %) et deux veuves (2 %).

Chaque travailleuse est en moyenne mère de 3,75 enfants ; chez les femmes mariées et les veuves cette moyenne s'élève à 4 et diminue pour les femmes divorcées à (2,83) et pour les célibataires (2,27).

- Raisons d'activité

La main d'oeuvre féminine employée dans le secteur Commercial des Pêches est essentiellement constitués d'émigrantes qui se déplacent soit pour rejoindre le mari qui a réussi à avoir un emploi fixe et "convenablement" rémunéré, soit comme force de travail de support au mari. qui n'arrive pas en envoyer régulièrement de l'argent au village. Rares sont les femmes venues en ville sans rejoindre un mari ou un parent plus ou moins proche. A l'exception des jeunes filles de Casamance, qui émigrent en groupe et logent ensemble. Le nouvel afflux dans des logements déjà exigus, et souvent insalubres tend à accroître la densité des zones suburbaines et à multiplier les bidonvilles. Sur 101 femmes que compte la Société de pêche, seules 39, soit 38,6 % habitent le Département de Dakar, encore que près de la moitié de celles ci logent dans les bidonvilles de Khar Yalla ; le reste habite essentiellement à Pikine, Guédiawaye, Thiaroye, Yeumbeul et parfois Rufisque, à près de 30 km de son lieu de travail. Il n'est pas étonnant que, même aux heures de repas entre 12 heures et 14 heures 30, les femmes soient obligées de séjourner aux abords de leurs lieux de travail, dans les gargottes nées de cet état de faits

- la Durée du temps de travail n'excède pas généralement 8 heures par jour. Sur un Plan général elle dépend de l'approvisionnement des usines, lesquelles traite seulement la moitié des capacités installées. En raison de l'augmentation considérable de la main d'oeuvre dans les coûts de revient, la tendance est aujourd'hui à n'employer qu'une main d'oeuvre temporaire, ou à la limite saisonnière et contractuelle.

- Salaires

Les femmes occupent dans le secteur commercial des Pêches les emplois les moins prestigieux et les moins bien rémunérés, même si une amélioration est intervenue depuis trois ans. Au terme de la convention collective des industries alimentaires, .../...

presque toutes parmi elles ont été alignées à la 3ème catégorie (75 % des femmes dans cette Société), beaucoup moins à la 4ème catégorie (18 %) et rarement à des qualifications de contremaîtresses (2 %). Le salaire horaire moyen pour la 3ème catégorie (emboîteuse pareuse) est de 246,47 F. Le salaire de base de la 3ème catégorie des industries alimentaires est de 38 964 F CFA et le plafond est à 71 701 F CFA. A noter que depuis 1984 et à la suite des négociations collectives, toutes les femmes qui étaient à la 2ème catégorie ont vu leur situation améliorée en passant à la 3e catégorie.

34.3. Au niveau de la distribution, de la consommation, des services et imputs industriels, il n'existe pas de données.

35. Contraintes et avantages liés à la Participation des femmes au Système industriel des Pêches

35.1. Au Plan de l'emploi, les effets suivants peuvent être relevés

35.11.- Dans la cueillette des huitres et le ramassage des arches,

Les avantages se résument en une meilleure conservation des ressources grâce au mode de gestion spatio-temporelle des zones de cueillette. Egalement, la demande étant supérieure à l'offre, cette activité est rémunératrice et fournit des liquidités.

Les inconvénients

Pour la cueillette de l'Huitre en Casamance ,

- le travail est insuffisamment rémunéré, compte tenu du temps, de la fatigue et des mauvaises conditions de travail ;

- les Huitres n'étant pas calibrées, elles sont difficilement exportables ;

- les moyens de distribution sont déficients ; les femmes sont trop dépendantes du bateau "Casamance-Express" qui assurait la navette entre Dakar (la capitale) et Ziguinchor (chef lieu de région).

. Pour le ramassage des arches

- la ponction effrénée sur les stocks du marigot Mama N'Guedj se traduit jusque dans la taille plus petite de s individus livrés sur le marché.

35.12. Au niveau de la transformation artisanale des produits halieutiques :

avantages :

- . permet l'emploi des refus et des invendus du mareyage ;
- . ne nécessite ni connaissance, ni capital et donc ne possède aucune contrainte de production minimale ou maximale
- . Par rapport à la transformation industrielle qui utilise les mêmes espèces, la transformation artisanale possède des avantages indiscutables :

- moindre coût

- Nombre d'emplois plus élevés dans un pays à chômage pléthorique ;

- production destinée à l'alimentation humaine sur un marché national et international dans des pays où sévit un grave déficit protéique

- inconvenients :

. Constitué sur la Petite côte un facteur limitant au tourisme par la fumée et les odeurs qu'elle occasionne ;

. Qualité des produits médiocres

. l'équipement des transformatrices est défectueux

. les transformateurs utilisent du D.D.T.

. les produits pénètrent très mal dans les zones rurales de l'intérieur du pays.

35.13.- Quant à la transformation industrielle des produits halieutiques, les inconvenients l'emportent généralement sur les avantages ;

Ici les changements technologiques et la plus grande mécanisation des travaux (dans les conserveries notamment) asservissent beaucoup plus la femme à la machine. Aucune initiative n'est permise et les équipes sont astreintes à un rendement main d'oeuvre

ou matières dont la réalisation conditionne la possibilité pour l'employée d'être reprise dans la main d'oeuvre temporaire engagée chaque matin. Un autre inconvénient réside dans les conditions de travail (les employées ne sont pas souvent mises dans les conditions matérielles indispensables pour le travail productif qu'on attend d'elles : Eclairage insuffisant, station debout, insuffisances sur le Plan de l'Hygiène du travail).

Toutefois, les salaires gagnées ainsi permettent d'accroître les revenus de la famille en cette période marquée par l'accroissement du coût de la vie.

35.14. En ce qui concerne la distribution des produits halieutiques, même en l'absence de données quantitatives, on peut imaginer sans peine que le mareyage soit une activité attractive compte tenu des profits réalisés.

Les défauts qui entachent cette activité, en plus de sa pénibilité qui oblige les femmes à s'orienter vers les Espèces de valeur marchande élevée pour le marché de la capitale, affectent également les mareyeuses; ce sont :

- l'insalubrité des aires de débarquement ;
- l'absence d'aires de conditionnement présentant toutes les conditions matérielles et d'hygiène souhaitées
- l'état défectueux du réseau routier et l'enclavement de certaines régions, ainsi que des moyens de distribution déficients
- l'absence de système de crédit permettant aux mareyeuses de s'équiper en camions frigorifiques et caissons isothermes dans les marchés de réalisation des produits.

35.2. Au Plan Socio-culturel nous ne nous étendons pas trop :

- la plupart des femmes engagées dans la pêche sont analphabètes ; elles ne bénéficient d'aucune formation professionnelle
- toutes les employées sont mères de famille et, en raison de la maternité élevé dans ce milieu (4 enfants à charge), elles se partagent entre les travaux domestiques et le travail en usine.

- Malgré les revenus prodigués par ce travail, cet argent ne peut leur conférer un pouvoir de décision dans la famille, surtout quand le mari est polygame, comme c'est souvent le cas.

- l'exode rural, affectant surtout les jeunes filles, leurs mères ne peuvent plus effectuer les campagnes de cueillette jugées fatigantes et risquées ; elles sont retenues à la maison par leurs enfants en bas âge, par les travaux domestiques et par leurs maris.

36. Actions nécessaires pour diminuer les contraintes et accroître les chances de participation des Femmes

36.1. au plan de la gestion des ressources halieutiques, les actions nécessaires doivent viser :

- Pour les systèmes paraliques (lagunaires et d'estuaires), une évaluation des potentialités en huître et en arches et la rationalisation de leur exploitation

. Sur la Petite Côte , l'extension de l'ostreiculture aux femmes devra être envisagée et à cet effet, leur alphabétisation, leur formation aux techniques d'élevage et de gestion s'imposent.

+ En Casamance le mode de gestion spatio temporel actuellement en vigueur, devra être favorisée, en même temps que l'ostreiculture et d'élevage des crevettes seront introduits. Pour diminuer "l'Hémorragie" de la force de travail due à l'exode rural, des projets de développement intégrés pourront être mis en place, projets concernant l'exploitation, la transformation et la commercialisation. Ces projets ^{devront} être conçus et discutés avec les jeunes filles dès leur retour dans les villages pour les travaux de saison des pluies. Pour être viables ces projets devront viser à lever les principales contraintes qui poussent ces jeunes filles à émigrer, à savoir :

- la nécessité d'acquérir du numéraire ;
- l'attrait de la ville, mieux pourvue en bien de consommation ;
- le déséquilibre population/terres rizicultivables ;
- l'inadaptation du système scolaire, beaucoup plus favorable aux garçons qu'aux filles ;

.../...

- les moyens de transport déficients ;
- le trop grand nombre d'intermédiaires

Outre la formation à la production, l'alphabétisation, l'hygiène et la santé, le conditionnement des produits, ces projets devraient doter ces jeunes filles en infrastructures de stockage et moyens de transport adéquats pour leur permettre de commercialiser leurs productions sur les marchés urbains et d'acquérir en retour les biens qui manquent à leurs membres à la campagne.

- l'encadrement par les services d'extension aura d'autant plus d'efficacité que les problèmes seront compris et des solutions appropriées proposées. Ceci nous fait penser à l'intérêt de l'expérience des projets de promotion féminine dont la direction est confiée à des femmes. A cet effet, il nous paraît opportun de relever le niveau de formation des techniciennes des Pêches et d'ajouter à leur formation technique un volet pédagogique et de gestion des projets.

36.2. au Plan de la transformation artisanale des produits halieutiques, les mesures à entreprendre doivent tendre à :

- "dépolluer" les villes où l'activité de transformation est source de naissances, l'aménagement du littoral devra être, dans ce cas, l'affaire de tous dont les femmes, pour éviter d'aboutir à des impasses comme à Mballing ; un centre de transformation conçu et équipé sans l'avis des femmes, ce centre continue à être boudé par elles.

- les centres de transformation devront être dotés d'infrastructures adéquates permettant de produire des semi conserves de qualité et de longue conservation, permettant d'approvisionner l'arrière pays et les pays africains limitrophes. De même ces femmes devront être alphabétisées et formées aux procédures de mise à l'exportation de leurs produits - l'accent devra également être mis sur l'Hygiène des lieux de travail et la conservation de l'environnement.

36.3. Au niveau de la transformation industrielle, le principal avantage à accroître au profit des femmes est l'emploi, lequel dépend en volume de l'approvisionnement des usines en matières premières.

A cet effet, l'octroi de licence de pêche devrait privilégier beaucoup plus les navires glacières que les congélateurs et, en général, s'adressera surtout aux unités susceptibles par leurs débarquements de permettre aux industries de transformation de distribuer plus de numéraire au sein des femmes.

Au niveau des inconvénients à réduire :

- les femmes, compte tenu de la distance qui sépare leur lieu de travail du domicile sont obligées de passer la journée aux abords des usines. Pour rendre moins pénible et plus reposante la pause, il faudra prévoir au sein des usines des refectoirs pour les employés.

- Afin que les instructions sur la sécurité et l'Hygiène du travail puisse mieux passer, assurer l'alphabétisation des femmes en langues nationales.

- la majorité des employées se recrutant surtout parmi les jeunes filles de la région méridionale du pays, il est courant qu'elles logent à plusieurs dans une chambre exigue des bionvilles dakarois et que certaines d'entre elles soient devenues jeunes filles mères. La Formation à l'Hygiène publique, à la santé en général et à celles des enfants en particulier, ainsi que la formation au planning familial s'imposent, suivant les cas.

socio

- S'agissant de la promotion / professionnelle des femmes, compte tenu des rapports à dresser en tant que contre maitresse ou Directrice de la production, il faut avoir non seulement de l'expérience, l'amour de ce métier, mais également une formation technique solide que l'on ne trouve pas sur place. De plus, les femmes qu'on rencontre dans ce secteur étant généralement des analphabètes, il faudra envisager la possibilité de recruter des DUT en génie industriel issues de l'Ecole Nationale Supérieure universitaire de technologie (ENSUT) et de leur dispenser le complément de Formation indispensable pour assurer ces métiers.

36.4. Au plan de la distribution des produits halieutiques,

- les femmes doivent être organisées dans des groupements économiques de marayeuses pour leur permettre de présenter ainsi les garanties requises afin de bénéficier du crédit bancaire d'équipement dans le cadre de la Caisse nationale du crédit agricole qui se met en place.

Elles doivent être alphabétisées et éveillées aux opportunités qui s'offrent à leurs produits sur les marchés extérieurs ;

- les femmes doivent être initiées à la tenue des comptes et à la gestion des affaires ;

- Elles devront bénéficier des infrastructures de débarquement, de conditionnement, de stockage et de réception des produits halieutiques, infrastructures prévues sur les plages de débarquement et les marchés d'accueil ;

- les femmes auront besoin d'être formées à l'hygiène et à la santé alimentaire ainsi qu'aux techniques du Marketing, dans le cas des jeunes universitaires, qui se sont lancées dans des opérations de Pêche avec le concours de l'Etat sénégalais et de la Banque Ouest Africaine pour le Développement.

37. Effets escomptés de la participation accrue des femmes

37.1. Au plan de la gestion des ressources

halieutiques, les résultats escomptés seront les suivants :

- meilleure connaissance des potentialités halieutiques et du régime de leur exploitation et mise en valeur concertée avec les femmes, pour en assurer l'exploitation optimale qui pérennise les ressources. Dans d'autres conditions, comme au Sine Saloum et en Casamance, il faudra toutefois, éviter que le frein apporté à l'exode des jeunes filles par le démarrage des projets n'induisse d'effets dommageables sur les stocks, à cause de l'accroissement de l'effort de cueillette.

- les problèmes sociologiques et économiques que rencontrent les femmes seront mieux cernés et mieux résolus par des techniciennes dûment formées à cet effet.

37.2. Au niveau de la transformation artisanale des produits halieutiques, on en attend :

- des produits de meilleure qualité, aptes à pénétrer les marchés étrangers et notamment africains.

- une meilleure conservation de l'environnement et la réduction optimale des nuisances
- un équipement adéquat des transformatrices ;
- les comportements hygiéniques souhaités dans les lieux de travail
- l'allègement des tâches des femmes engagées dans ce milieu

37.3. Quant à la transformation industrielle, il est attendu

- une amélioration des conditions matérielles de service dans les usines de transformation des produits halieutiques (construction de refectoirs, éclairage et autres)
- une diminution du taux d'analphabétisme au niveau des employées d'usines et, par un meilleur respect des règles d'hygiène du travail
- la construction de cases de santé et de garderies d'enfants dans les quartiers et une lutte plus efficace contre les maladies diarrhéiques et la rougeole, de sorte à diminuer de manière sensible la mortalité infantile
- la Formation professionnelle intramures des filles ayant déjà de l'expérience et un niveau d'études satisfaisant.

37.4. Sur le Plan de la distribution des produits halieutiques

- une meilleure couverture des besoins en protéines de poissons de l'arrière pays et des pays limitrophes avec des effets positifs sur la santé et la productivité du travail agricole. Cette action devra permettre d'effacer les inégalités notées dans la distribution des produits halieutiques entre les villes littorales et l'intérieur.
- un équipement adéquat des femmes en véhicules frigorifiques et camions isothermes ainsi que des glacières dans les marchés où elles vendent leurs produits diminuera sensiblement les pertes après capture souvent constatées et qui représentent jusqu'à 15 % des quantités marquées
- leur formation aux techniques élémentaires de gestion.

Tableau - Programme d'actions prioritaires (PAP) n° 6 : Dynamiser le secteur de la Pêche

Objectifs	Actions	Projets	Coûts (millions F CFA)
	- Faire intervenir le crédit maritime pour améliorer la trésorerie des industries locales et permettre la réalisation des programmes de renovation et de modernisation.	- Pêche industrielle GAIPES/CNDS Capapêche Africamer	5 196
Créer des mécanismes	- Maintenir des subventions à l'exportation	- Canneurs CCCE	2 085
incitations à l'exportation et Encourager la modernisation de l'armement national de la Pêche industrielle	- Favoriser le regroupement des professionnels - Prévoir des infrastructures à terre dans le cadre du Country program, en particulier la congélation et la conserverie de pélchards		
	- Restructuration du Centre d'assistance pour la motorisation des pirogues	- Pêche artisanale - Commercialisation du Poisson	2 132 853
	- Gestion des crédits par la Caisse Nationale du crédit Agricole du Sénégal		
Créer un environnement technique, financier et organisationnel pour la promotion de la Pêche artisanale	- diesélisation des pirogues - Amélioration des techniques de la Pêche artisanale	- Relance de la Pêche à Djiffère Développement de la Pêche sur la Petite Côte Développement de la pêche en Casamance Plan Direct.Sud Amélioration des Techniques de pêche artisa.	614 3 773 754 168 2 900

.../...

3.	Rentabiliser la chaîne de froid	- Elaboration d'un Plan directeur du froid	Plan direct de froid	93
			Extension de la chaîne de froid	2 200
			Réhabilitation de la chaîne de froid	271

DISCUSSIONS ET CONCLUSIONS

Les Femmes engagées dans les activités liées à la Pêche représentent en importance numérique entre 25 et 40 000 personnes résidant à majorité dans les zones rurales. Celles qui travaillent dans le sous secteur commercial de la capitale sont des migrantes parties des zones rurales pour rejoindre un mari ou un proche parent, en tout cas, avec l'objectif de faire du numéraire, à défaut des revenus que procureraient des terres qui s'érodent de plus en plus sous l'effet de la sécheresse et de la pression démographique. La majorité d'entre elles est âgée en moyenne de 35 ans et à quatre enfants à charge.

La plupart de ces femmes se retrouvent dans la transformation artisanale des produits halieutiques, une activité qui complète harmonieusement celle du mari, en général pêcheur. Cela permet de résoudre le problème des invendus en période de pléthore des débarquements et du fait de l'enclavement des zones de pêche dans la Partie Centre Ouest et méridionale du Pays.

Au niveau de la gestion, de l'encadrement et de la distribution des produits halieutiques la participation des femmes est en mitigé.

Toutes ces femmes sont en général analphabètes et ont besoin que des programmes appropriés soient mis en place pour lever les contraintes qu'elles rencontrent aussi bien sur le plan de l'accès au crédit, du Marketing, de l'Hygiène, de l'Habitat et autres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) le Manifeste de Nairobi - In AAWORD in NAIROBI 85, Occas. paper
Séries, n° 3 - 69 p.
- (2) SAVANE (M.A.-) - NIANE (I.C.) 1983 - Femmes, fécondité et contraception
en milieu rural sénégalais ; doc. ronéo, AFARD, DAKAR, 92 p.
- (3) - Lières (B) - Milieux marins et côtiers - Richesse halieutique des
Eaux sénégalaises ; doc. ronéo, Assoc. sénég. des professeurs
d'Histoire et de géographie - 73 p.
- (4) Lières (B.) - op.cit.
- (5) - Anonyme - 1985 - Situation économique du Sénégal, Dir. Stat. doc. ronéo
551 p.
- (6) - SERA - 1986 - Programme d'actions de la Pêche maritime, doc. ronéo
157 p.
- (7) - SECK (A.A.) 1986- l'Exploitation des mollusques dans le cadre d'un
aménagement de la Mangrove sénégalaise : le cas des
huîtres et des arches. Mémoire BEA Sciences de
l'env. ISE, Fac des Sciences - Université de DAKAR
122 p. et annexes
- (8) - Durand (M.H) - 1981 - Aspects socio économiques de la transformation
artisanale du poisson de mer au Sénégal, ISRA/CRODT, Arc. n° 103, oct.
95 p.
- (9) Anonyme - 1980 Plan d'action de la Pêche sénégalaise, Secr. d'Etat à
la Pêche maritime, Rapp. SCET intern, SONED AFRIQUE, 396 p.
- (10) - Anonyme, 1980 - Plan d'action de la Pêche sénégalaise, op. int.
- (11) - Cormier SALEM (M.C) - 1986, la Filière des huîtres en Casamance,
Rapport inté. CRODT, p.p. 219 - 244
- (12) - Cornier Salem (M.C.) - 1986, op.int.
- (13) - SECK (A.A.) - 1986 , op. int.
- (14) RocheLTEE, 1985, Plan Directeur de Développement des Pêches dans le
Sud du Sénégal, Annexe : Tome I
- (15) Roche Ltée - 1985, op. int.
- (16) chabout (), le Mareyage au Sénégal

Autres documents consultés

- (17) - Conseil économique et Social, 1975 , Etude complémentaire sur le
rôle et la place de la femme sénégalaise dans le développement
doc? ronéo, DAKAR

- (18) - UNRISD, 1986 - Femmes et développement en Afrique de l'Ouest, coll. Systèmes alimentaires, Genève.
- (19) - LY (O.K.N.) 1985 - Les femmes dans le secteur de la transformation artisanale des produits halieutiques - in Femmes et Devel. Rural en Afrique Doc; Paper Serées n°2 pp - 107 - 115 - DAKAR
- (20) - LY (O.K.N) Les femmes dans l'industrie alimentaire au Sénégal.
Mémoire de maîtrise - Univ. de Dakar p. 24
- (21) - DIOH (B.C) 1976 - l'Ostréiculture au Sénégal - Thèse de Docteur Vétérinaire Fac. de Médecine et de Pharmacie de Dakar, 107 p.
- (22) - FONTANA (A) - DIEME (ch) 1982 - Note sur l'Ostreiculture au niveau de la Petite côte du Sénégal - Rapp. int. du CRODT, n° 57, 479 - 486
- (23) - Marus (G) 1976 - Effets de la sécheresse sur l'évolution des sols de mangrove - Casamance, Gambie, ORSTOM, Dakar 79 p.
- (24) Ravel (M) 1986 - Journée mondiale de l'Alimentation : la Pêche et les pêcheurs au centre des débats, in France Pêche n° 313
- (25) DIOUF (M.L.) 1985 - Femmes et migrations in Femmes et développ. rural en Afrique occ-Pap - Séries n°2, PP. 130 - 142 - DAKAR
- (26) Durand (M.H.) 1981 - Aspects socio économique de la transformation artisanale du poisson de mer au Sénégal, ISRA/CRODT, Arc. n° 103 95 p.